المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Pôle Ressources
Division des Achats
et Logistique
Service des Achats

قطب الموارد
قسم الاقتناءات والتموين
مصلحة الاقتناءات

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°56/2022/DAL

Le 16 Décembre 2022 à 09H30, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **la fourniture et installation de système de sécurité incendie pour le siège de la Caisse Marocaine des Retraites.**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Quinze Mille DH (15 000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **660 480,00 DH TTC (Six Cent Soixante Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dirhams TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;

- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les prospectus et documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la CMR sis, à avenue Al Araar, Hay Ryad, Rabat, au plus tard le 15 Décembre 2022 à 12H00.

Il est prévu une visite des lieux le 05 Décembre 2022 à 10h00 au siège de la CMR à Rabat. **Les plans techniques des bâtiments seront remis aux concurrents lors de cette visite.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

La production de la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification est exigée pour les concurrents, tenant lieu de dossier technique, et ce selon la classification suivante :

Secteur	Qualification	Classe minimale
K	K7	4